

**Séance du 28 avril 2026**

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 19**

**Votants : 19**

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Jacqueline LIZZANA

**DE\_017\_2026 - Objet : Désignation d'un représentant et de son suppléant à la société d'économie Mixte d'équipement pour le développement de la Lozère (SELO)**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant à la SELO dont la commune est actionnaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal désigne Monsieur Francis SAINT-LEGER comme représentant à la SELO et Madame Gisèle GERBAL comme suppléante.

La Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>